



Aménager son territoire en tenant compte du réseau gazier de transmission

La présente note s'adresse à tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices des données géomatiques d'Énergir. Elle vise à les informer des résultats d'analyses quantitatives de risques partagés par Énergir.

Le réseau gazier de transmission

Le gaz naturel acheminé au Québec transite d'abord par le réseau de transmission, qui transporte le gaz naturel dans des canalisations à haute pression principalement situées en zone agricole ou forestière. Le réseau de transmission d'Énergir s'étend sur plus de 800 kilomètres et traverse plus de 60 municipalités au Québec. Contrairement aux réseaux d'alimentation et de distribution, qui sont majoritairement situés dans les

emprises publiques du réseau routier, le réseau de transmission d'Énergir se déploie principalement à l'intérieur de servitudes sur des terrains privés.

Énergir a développé un [Guide d'aménagement du territoire](#) pour mieux faire connaître à ses partenaires la nature du réseau de transmission, les risques qui en découlent et les bonnes pratiques en aménagement du territoire.



Analyses quantitatives de risques (QRA)

Une partie du réseau de transmission de gaz naturel se trouve à l'intérieur du périmètre d'urbanisation des municipalités. Ainsi, plusieurs développements immobiliers se sont approchés, et se sont parfois superposés aux emprises du réseau de transmission, augmentant par le fait même des risques pour la population.

Pour aider les municipalités à identifier les distances séparatrices acceptables pour les développements à proximité de ces conduites, des analyses quantitatives de risques (QRA) sont réalisées par Énergir sur l'ensemble du réseau gazier de transmission. Ces QRA

consistent en une analyse objective et quantifiable qui combine la probabilité d'occurrence d'un accident et la gravité des conséquences potentielles pour formuler **le risque individuel géographique par année (probabilité d'un décès par année)**. C'est sur cette base que les distances séparatrices recommandées entre les différentes catégories d'usages et la source du risque ont été établies.

Pour définir les niveaux acceptables de risques en fonction des usages du territoire, les critères du Conseil canadien sur les accidents industriels majeurs (CCAIM), repris par le Conseil

pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM), ont été retenus.

Plus on s'éloigne de la source du risque (la conduite de transmission), plus le risque individuel par année, ou probabilité d'un décès par année, diminue. Celui-ci est représenté sous forme de ratio (ex. : 100 sur 1 million) et en notation scientifique (ex. : 10^{-4}).



Les usages du territoire acceptables en fonction des niveaux de risques

Aucun usage permis

- Probabilité de décès supérieure à 100 sur 1 million (10^{-4}).
- Aucune construction permise.

Usage industriel

- Probabilité de décès inférieure à 100 sur 1 million (10^{-4}).
- À partir de cette limite de risques, des installations industrielles, des entrepôts ou des espaces ouverts tels que des stationnements ou des terrains de golf peuvent être acceptables.

Usage faible densité

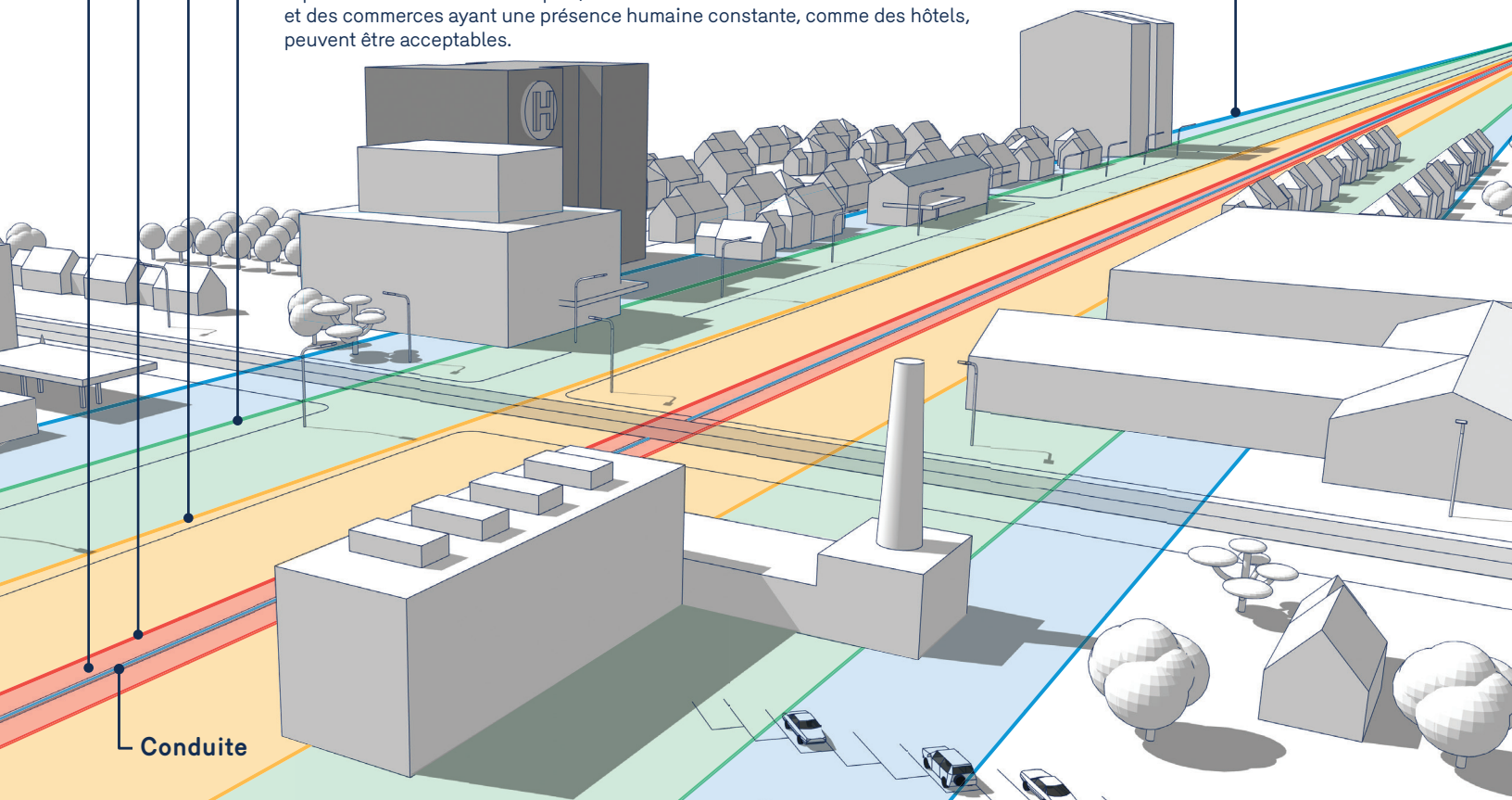
- Probabilité de décès inférieure à 10 sur 1 million (10^{-5}).
- À partir de cette limite de risques, des résidences à faible densité (maximum 10 unités avec un accès au niveau de la rue) et des zones commerciales comme des bureaux, restaurants ou complexes sportifs peuvent être acceptables.

Usage haute densité

- Probabilité de décès inférieure à 1 sur 1 million (10^{-6}).
- À partir de cette limite de risques, des immeubles résidentiels à haute densité et des commerces ayant une présence humaine constante, comme des hôtels, peuvent être acceptables.

Usages sensibles*

Pour les usages sensibles, c'est-à-dire un bâtiment ou un terrain accueillant un grand nombre de personnes au même moment ou pour une période prolongée ou abritant une clientèle vulnérable (ex. : garderies, écoles, hôpitaux, résidences pour personnes âgées, etc.), le niveau de risque doit être inférieur à 0,3 sur 1 million ($0,3 \times 10^{-6}$).



Énergir s'engage à rendre ces informations disponibles au moyen de données géomatiques afin de permettre une meilleure planification et gestion du territoire en tenant compte du réseau gazier de transmission.

Cette initiative vise à informer les différents acteurs institutionnels et privés responsables de l'aménagement du territoire des risques associés aux conduites de gaz naturel et à promouvoir des pratiques d'aménagement sécuritaires et responsables. En fournissant des données précises et des analyses quantitatives de risques, Énergir contribue à la sécurité publique et à la protection des infrastructures essentielles.

Pour toutes questions portant sur l'interprétation de ces résultats, communiquez avec mesures.urgence@energir.com

* La notion d'usage sensible diffère ici de celle présentée dans les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).